

M. Nugent: Je croyais avoir exprimé ma propre hésitation à ce sujet. Je me demande si, en révélant cette pratique, je ne suis pas coupable d'une certaine manière. Mais j'estime qu'il est de mon devoir de prévenir mon client de ce qui peut lui arriver plutôt que de tirer basement un avantage politique, ce dont j'ai accusé le député de Winnipeg-Nord-Centre. Il y a là, je pense, une différence qui ne devrait pas échapper même au député de Greenwood.

Le député de Greenwood estime peut-être que tous les juges qui président ses causes sont parfaits. Je n'ai pas laissé entendre, je pense, que les juges doublent la peine chaque fois; j'ai dit tout simplement que cela était possible. Je sais que le facteur dont j'ai parlé travaille l'esprit d'un juge à tel point que j'estime nécessaire d'avertir mon client que sa peine pourrait être plus sévère s'il demande à subir son procès devant jury. J'irai jusqu'à dire qu'un juge de l'Alberta m'a confié—et personne ne pourra me faire divulguer son nom—que si l'un de mes clients était jugé coupable par un jury, il doublerait sa peine, parce que, m'a-t-il expliqué, «nous n'avons simplement pas de temps à perdre avec les jurys.»

Les juges sont des êtres humains et la chose n'arrive que rarement. J'ai toutefois suggéré au ministre de la Justice qu'après avoir pesé tous ces facteurs humains et d'autres qui, malheureusement, entrent aussi en ligne de compte, il vaudrait peut-être mieux, que cela nous plaise ou non, d'avoir le choix d'un procès expéditif seulement devant un juge. Lorsqu'on veut un procès rapide, on demande à passer devant un juge seul; mais tous les procès qui vont devant la Cour suprême devraient être jugés par un juge et par un jury. Cette procédure n'est pas aussi coûteuse en Alberta, où nous avons des jurys de six personnes.

Je ne prétends pas avoir une grande expérience des procès devant jury, monsieur le président. J'ai participé au seul et unique procès pour meurtre dans l'histoire du Canada qui ait été jugé par un juge seul. Je me souviens d'avoir trouvé assez amusant, au cours de notre dernier débat à la Chambre sur la peine de mort, alors que je me faisais le protagoniste de l'abolition de cette sentence, qu'on ait voté un mardi soir, alors que l'homme que j'avais défendu devait être pendu le mercredi. Beaucoup parmi mes amis m'ont accusé d'avoir plaidé plus loin que la cour de dernière instance à laquelle s'adressent généralement les avocats lorsqu'il s'agit d'épargner une vie. Mais, de toute façon, la gouvernement a commué la sentence.

[M. Brewin.]

J'aimerais dire quelques mots là-dessus. J'ai paru à une émission de télévision en compagnie du député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles—il me pardonnera de l'avoir mépris pour quelqu'un d'autre—et on nous a interrogés sur la commutation des sentences. Le député a déclaré: «Vous savez, si on fait le décompte du scrutin et qu'on départage ceux qui ont voté en faveur de l'abolition et ceux qui ont voté contre, on constate que ceux qui ont voté pour l'abolition représentaient les circonscriptions plus peuplées et par conséquent le plus grand nombre de personnes, et qu'en réalité le vote populaire favorisait l'abolition.»

Je me rappelle avoir rejeté sans plus cette façon de voir. Je crois qu'il est ridicule, de la part des députés, de chercher à établir l'importance d'un membre de cette Chambre d'après le nombre de personnes qu'il représente. Je me souviens même d'avoir dit à cette émission que lorsque le Parlement se prononçait à la majorité, si nous avions un gouvernement responsable—ce dont on peut douter sérieusement de ce temps-ci—un gouvernement qui se voulait responsable au peuple, il devait alors se soumettre. Lors du dernier scrutin sur cette question, le Parlement a dit: «Qu'on les pend.» Mais le gouvernement a répliqué: «Que le Parlement aille se pendre», et l'affaire était réglée.

Je souhaite l'abolition de la peine capitale mais surtout celle du gouvernement, dans l'intérêt même du pays. Que m'importe si la Chambre se déclarait opposée à mes convictions les plus chères. Le gouvernement doit obéir au Parlement et je n'ai que mépris pour le gouvernement actuel qui, à son tour, méprise la Chambre qui représente la voix du peuple.

D'après les honorables vis-à-vis, nous serons libres de voter à notre guise sur le prochain bill. Permettez-moi monsieur le président de vous dire ce que je pense de ce vote libre, de l'honnêteté des vis-à-vis qui appuient un gouvernement aussi malhonnête. Comment peut-on s'attendre à un vote honnête?

Des voix: Quelle honte.

M. Nugent: Je me prononcerai en faveur de l'abolition, mais quand je vois les manœuvres d'en face j'ai honte de voter. Les honorables vis-à-vis vont voter non en conscience mais d'un point de vue politique. (*Exclamations*)